

Présents : M. Luc TOSQUIN, Président,
M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre ;
M. François LEJEUNE, M. Maurice BALDEWYNS, M.
Samuel DE TOFFOL, Mme BOUVEROUX-VANHOVE,
Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO (Présidente
de CPAS) Membres du Collège communal;
M. André VRANCKEN, M. Pierre-Henri LUCAS, ~~Mme
Catherine STREEL~~, M. Dominique LUGOWSKI, M.
Pascal RADOUX, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre
BONNARD, M. Jean-Paul VILENNE, Mme Charline
DRISKET, M. Didier MACOURS, M. Johan VANHOEF,
M. Stéphane LANTIN, Mme Cécile BOCK, M. Bernard
DUROSELLE, Conseillers communaux;
Eric DECHAMPS, Directeur général.

Objet : Administration générale - Point complémentaire - Déclaration
d'apparementement - Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc.

Vu aussi l'article 148 du Code Wallon du Logement et les statuts des sociétés de logement auxquelles la commune d'Awans adhère ;

Vu la composition des groupes politiques au sein du conseil communal d'Awans, soit :

- L.B. (Liste du Bourgmestre);
- P.S. (Parti Socialiste);
- Vers Demain.

Considérant que chaque membre des groupes politiques du conseil communal ont pu déposer une déclaration d'apparementement ;

Considérant que ces déclarations doivent être transmises aux entités consolidées pour le 1er mars 2019 au plus tard;

Vu sa décision du 28 décembre dernier par laquelle le conseil communal prend acte [partiellement] des déclarations d'apparementement suivantes :

P.S. (9 membres)

1. M. Thibaud SMOLDERS PS
2. M. André VRANCKEN PS
3. M. Maurice BALDEWYNS PS
4. M. Dominique LUGOWSKI PS
5. Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE PS
6. M. Didier MACOURS PS
7. M. Johan VANHOEF PS
8. M. Luc TOSQUIN PS
9. Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO PS

Vers Demain (3 membres)

1. M. François LEJEUNE CdH
2. M. Samuel DE TOFFOL CdH
3. M. Jean-Paul VILENNE CdH

Considérant que ce point complémentaire, déposé par Monsieur Pierre-Henri LUCAS, conseiller communal du groupe L.B., a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance dans le respect des formes prescrites par l'article L-1122-24 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié, disposant notamment que "Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note de synthèse explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège communal de faire usage de cette faculté. Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil" ;

En conséquence,

PREND ACTE des déclarations d'apparement suivantes :

P.S. (9 membres)

1. M. Thibaud SMOLDERS PS
2. M. André VRANCKEN PS
3. M. Maurice BALDEWYNS PS
4. M. Dominique LUGOWSKI PS
5. Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE PS
6. M. Didier MACOURS PS
7. M. Johan VANHOEF PS
8. M. Luc TOSQUIN PS
9. Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO PS

Vers Demain (3 membres)

1. M. François LEJEUNE CdH
2. M. Samuel DE TOFFOL CdH
3. M. Jean-Paul VILENNE CdH

Liste du Bourgmestre (L.B.) (9 membres)

1. M. Pierre-Henri LUCAS MR
2. Mme Catherine STREEL MR
3. M. Pascal RADOUX Non apparementé
4. Mme Charline DRISKET MR
5. M. Pierre BONNARD MR
6. M. Jean-Jo MACOURS MR
7. M. Stéphane LANTIN Non apparementé
8. Mme Cécile BOCK MR
9. M. Bernard DUROSELLE MR

CHARGE le collège communal de l'exécution de la présente et notamment de :

- Publier ces déclarations sur le site internet de la commune.
- Transmettre la composition des groupes politiques du conseil communal d'Awans (4340), avec les déclarations d'apparement aux asbl, associations de projet, intercommunales et autres organismes concernés.

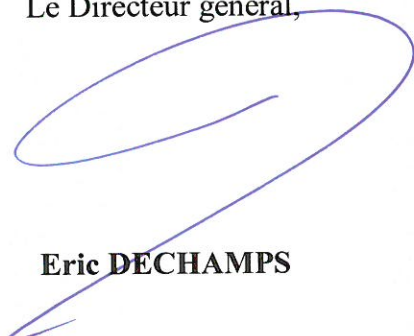
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,
(s) E. DECHAMPS

Le Président,
(s) L. TOSQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général,



Eric DECHAMPS



Le Bourgmestre,



Thibaud SMOLDERS